

PARTAGE ET CULTURE EN ASPE

Saison 2024-2025

Quelques précisions :

L'adhésion de chacun est toujours essentielle pour le bon fonctionnement de notre association. Elle est obligatoire pour pouvoir voter lors de l'Assemblée Générale.

L'adhésion couvre la saison du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Notre association est reconnue d'intérêt général et peut donc émettre des reçus fiscaux permettant une déduction fiscale de 66 % du montant versé.

Début 2025, un reçu fiscal vous sera adressé pour les versements effectués en 2024.

BULLETIN D'ADHÉSION 2024-2025

NOM :

Prénom(s) :

Adresse postale :

Adresse mail :

Tél Fixe :

Tél Portable :

Nous vous proposons quatre tarifs d'adhésion par personne :

15 €, 30 €, 45 €, 90 €

J'adhère à PCA et je verse la somme de

J'accepte* que les données ci-dessus soient utilisées par PCA pour m'envoyer des courriers électroniques ou postaux

** obligatoire en application du règlement général sur la protection des données (RGPD)*

Transmettre bulletin d'adhésion et règlement à :

**PARTAGE ET CULTURE EN ASPE
MAIRIE D'ACCOUS
64490 ACCOUS**

A

le

Signature